

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 août 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD4

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 11

À l'alinéa 27, substituer au mot :

« ceux »,

les mots :

« les produits ou équipements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.